Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	b3 FGSDG noir	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	ent ats	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
18/04	arsine	ref adelle planchard		1	1	1 rot personnel avec matériel en cabine pour résistance sur arrivée d'eau
						~~Report du 28/03~~ – + 19/04 – annulée
						descente à ski annulée (rajout d'une rotation)

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

En évitant de survoler ces zones (voir 3 cartes)

COPIE au secteur Briançonnais/Vallouise

☐ Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 155 / 2018

Suivi par : C. Bourgeois

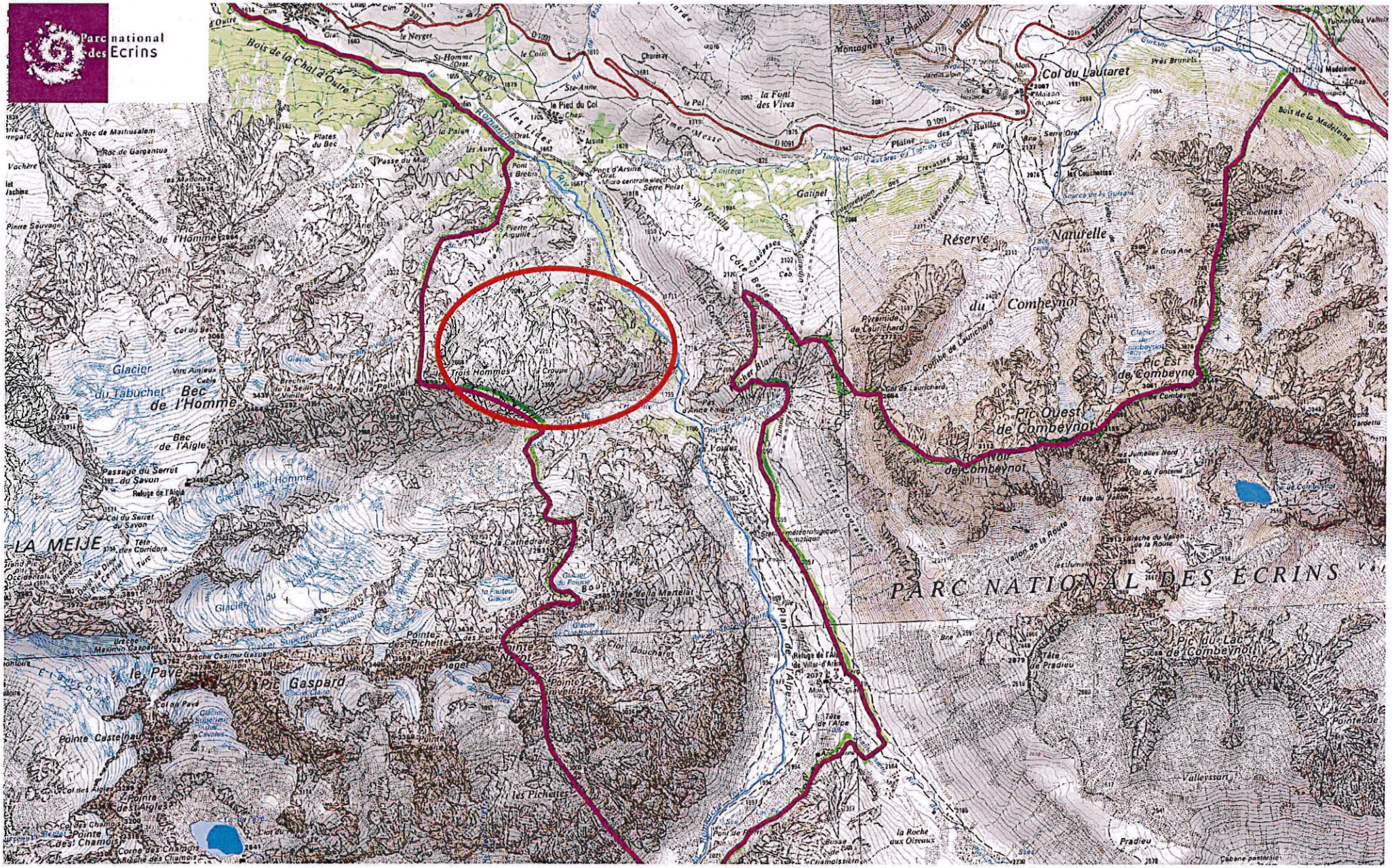
à Gap, le 17/04/2018

Le Directeur,

Le Directeur,

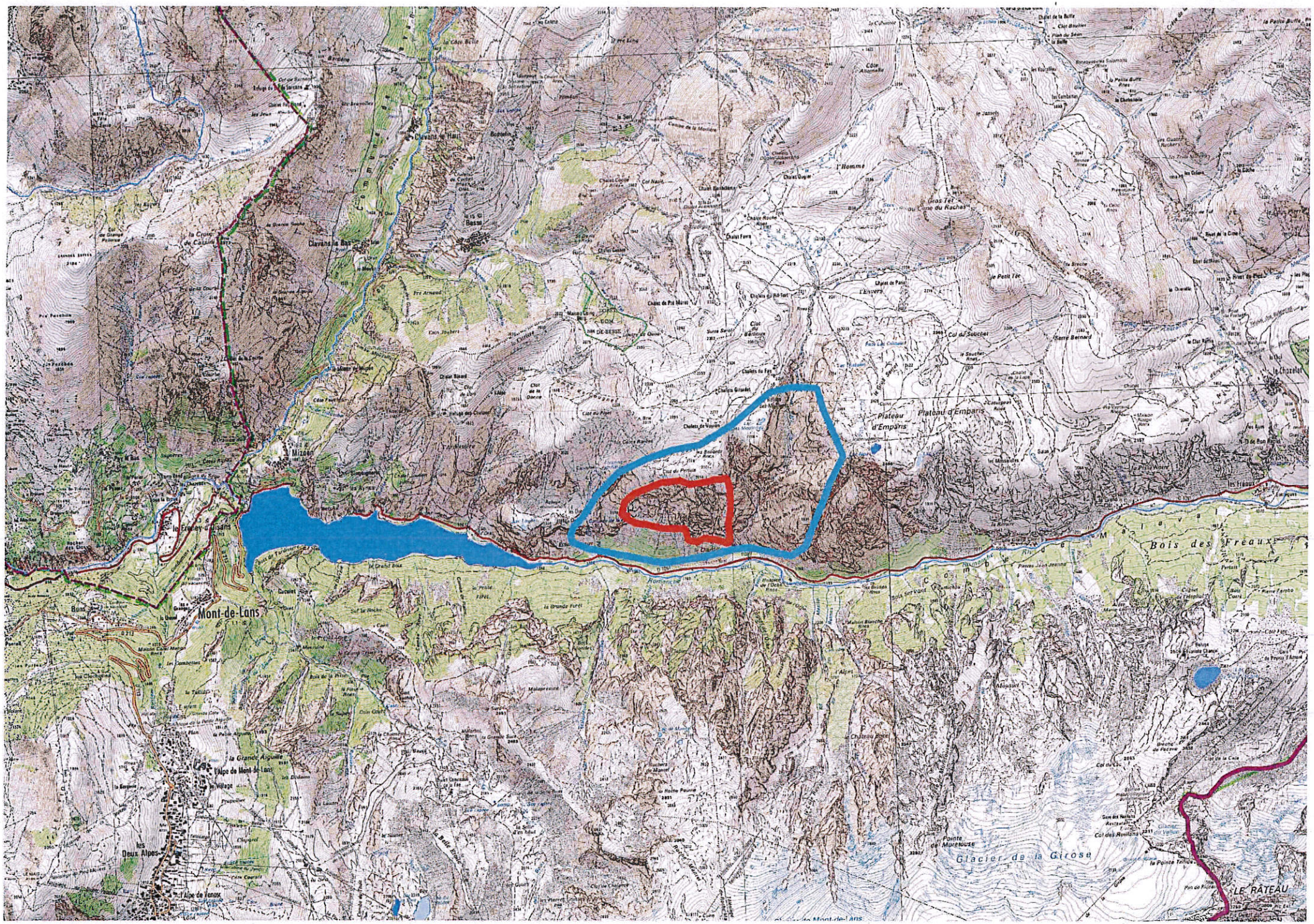
Pierre COMMENVILLE

Nidification aigles royaux - mars 2018 - zone à ne pas survoler

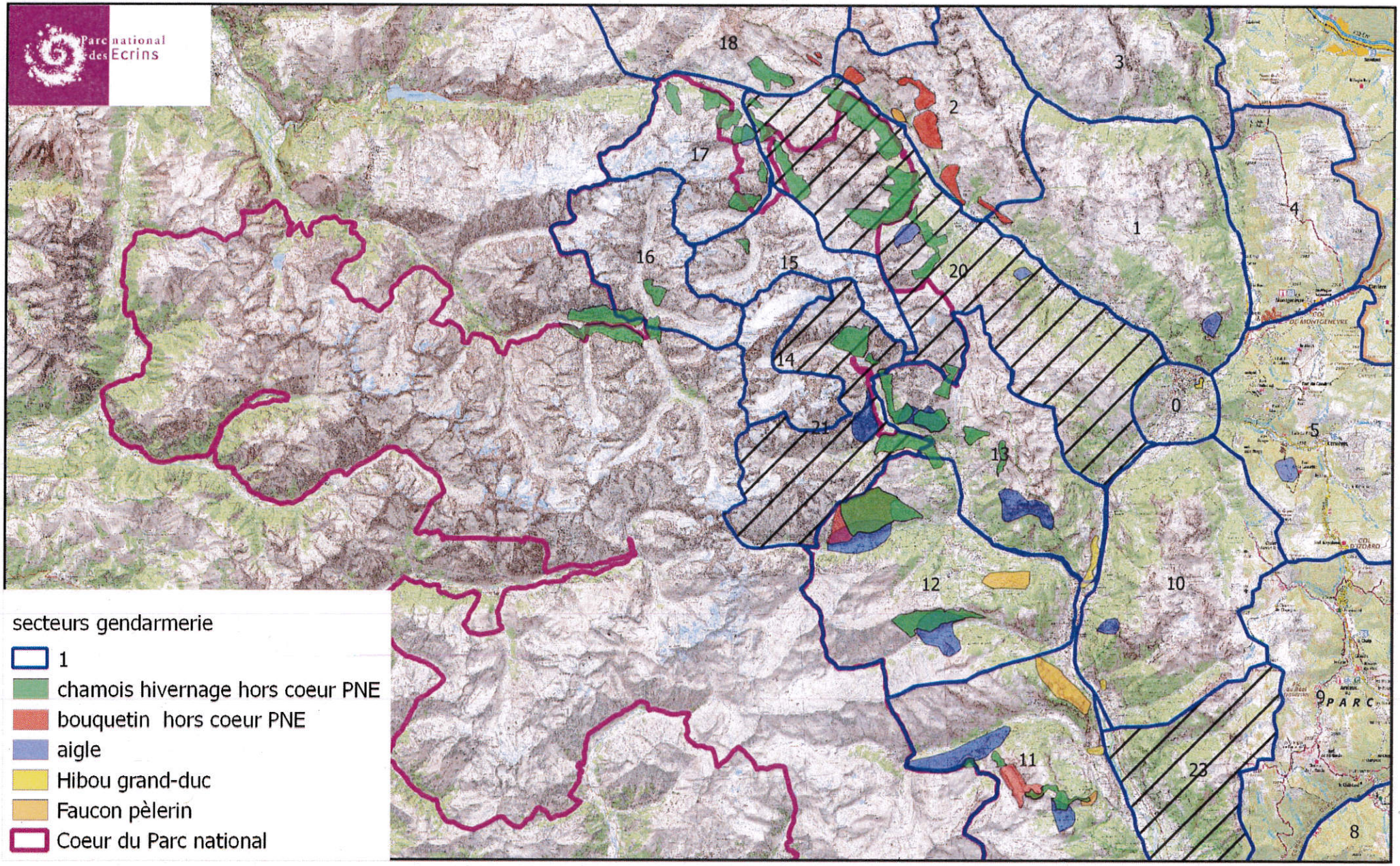


Parc national des Ecrins

copyright « © IGN – Scan 25 ® édition 2012 »


Clavans-le-Haut
Clavans-le-Bas
Mizoen
le Freney-d'Oisans
Mont-de-Lans
Les Deux Alpes
l'Alpe de Mont-de-Lans
l'Alpe de Venosc
Plateau d'Emparis
Bois des Fréaux
Glacier de la Girose
LE RÂTEAU

Zones sensibles par rapport au survol du 1er mars au 30 avril, hors coeur PNE et dans la zone autorisée du coeur PNE.



Parc national des Ecrins - Thierry MAILLET
le 09/03/2016

2.5 0 2.5 5 7.5 10 km

copyright « © IGN – Scan 25 ® édition 2012 »